

AO/SH
DSF

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 novembre 2022

CM20221121-19

FINANCES

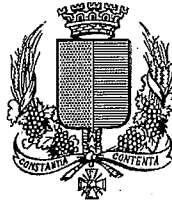
Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur – Budget Principal

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24, Madame La Trésorière Principale demande l'admission en non-valeur, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant de **237,67 €, 9,63 €, 3 431,33 € et 4 308,63 €** pour les exercices **2016 à 2021**.

Les états produits figurant dans la liste n° **5888780432** se décomposent comme suit :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Total (en €)
2020	Tr 20/1	RAR inférieur seuil poursuite	4,98
	Tr 20/437	RAR inférieur seuil poursuite	16,79
	Tr 20/1279	RAR inférieur seuil poursuite	19,31
	Tr 20/1280	RAR inférieur seuil poursuite	19,95
	Tr 20/1293	RAR inférieur seuil poursuite	15,15
	Tr 20/1316	RAR inférieur seuil poursuite	19,31
2021	Tr 21/1	RAR inférieur seuil poursuite	15,24
	Tr 21/259	RAR inférieur seuil poursuite	19,57
	Tr 21/263	RAR inférieur seuil poursuite	28,6
	Tr 21/266	RAR inférieur seuil poursuite	17,85
	Tr 21/268	RAR inférieur seuil poursuite	19,24
	Tr 21/286	RAR inférieur seuil poursuite	16,92
	Tr 21/494	RAR inférieur seuil poursuite	24,76
Total général			237,67



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les quatre et quinze novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (à partir de 20h55), Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 23h41).

Absents excusés : Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Arnaud BERAST, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Karine BIRRAUX
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Mickaël BEAUJARD	à	Serge DELSANTE
M. Arnaud BERAST	à	Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)	à	Mme Laurence BOURGEOIS

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

Les états produits figurant dans la liste n° 5888780432 se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figuraient sur le budget annexe de l'Eau et remontés sur le budget principal suite au transfert de compétence à Thonon Agglomération au 1^{er} janvier 2020 :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Montant H.T. (en €)	Total T.T.C. (en €)
2019	Tr 19/703300000401	RAR inférieur seuil poursuite	9,13	9,63
Total général				9,63

Les états produits figurant dans la liste n° 5215310032 se décomposent comme suit :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Total (en €)
2016	Tr 16/2349	Combinaison infructueuse d'actes	612,7
2018	Tr 18/124	Poursuite sans effet	124,11
	Tr 18/162	Poursuite sans effet	36,58
2019	Tr 19/85	Combinaison infructueuse d'actes	81,72
	Tr 19/302	Combinaison infructueuse d'actes	136,37
	Tr 19/310	Combinaison infructueuse d'actes	56,45
	Tr 19/318	Poursuite sans effet	83,53
	Tr 19/367	Poursuite sans effet	37,31
	Tr 19/1777	Poursuite sans effet	1560
2020	Tr 20/123	Combinaison infructueuse d'actes	276,85
	Tr 20/1303	Combinaison infructueuse d'actes	140,51
2021	Tr 21/1420	Combinaison infructueuse d'actes	285,2
Total général			3431,33

Les états produits figurant dans la liste n° 5215310032 se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figuraient sur le budget annexe de l'Eau et remontés sur le budget principal suite au transfert de compétence à Thonon Agglomération au 1^{er} janvier 2020 :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Total H.T. (en €)	Total T.T.C. (en €)
2016	Tr 16/703300000260	PV carence	164,23	173,26
	Tr 16/703300000325	PV carence	77,08	84,79
	Tr 16/703300000410	Combinaison infructueuse d'actes	218,2	230,2
2017	Tr 17/703300000163	Combinaison infructueuse d'actes	153,68	162,75
	Tr 17/703300000184	Décédé et demande renseignement négative	71,98	76,2
	Tr 17/703300000216	Décédé et demande renseignement négative	15,42	16,27
2018	Tr 18/703300000065	Combinaison infructueuse d'actes	111,52	118,08
	Tr 18/703300000122	Décédé et demande renseignement négative	52,81	54,83
	Tr 18/703300000127	Combinaison infructueuse d'actes	66,53	70,55
	Tr 18/703300000132	Décédé et demande renseignement négative	15,68	16,55
	Tr 18/703300000136	Combinaison infructueuse d'actes	168,08	178,01
	Tr 18/703300000140	PV carence	205,78	217,96
	Tr 18/703300000250	Combinaison infructueuse d'actes	127,62	135,73
	Tr 18/703300000258	Décédé et demande renseignement négative	61,63	66,35
	Tr 18/703300000276	Combinaison infructueuse d'actes	71,56	75,5
	Tr 18/703300000285	PV carence	260,34	275,73
	Tr 18/703300000363	Combinaison infructueuse d'actes	106,46	112,65
2019	Tr 19/703300000077	Décédé et demande renseignement négative	31,1	32,81
	Tr 19/703300000098	Combinaison infructueuse d'actes	374,93	397,06
	Tr 19/703300000238	Combinaison infructueuse d'actes	42,09	44,74
	Tr 19/703300000256	Poursuite sans effet	111,46	118,02
	Tr 19/703300000267	PV carence	185,24	196,18
	Tr 19/703300000287	Combinaison infructueuse d'actes	71,22	76,55
	Tr 19/703300000429	Poursuite sans effet	53,94	57,69
	Tr 19/703300000438	PV carence	188,46	199,58
	Tr 19/703300000446	Combinaison infructueuse d'actes	156,02	165,23
	Tr 19/703300000487	Combinaison infructueuse d'actes	77,22	81,74
	Tr 19/703300000685	Combinaison infructueuse d'actes	560,46	593,55
	Tr 19/703300000707	Poursuite sans effet	264,43	280,07
Total général			4065,17	4308,63

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme rappelée ci-dessus et d'imputer cette dépense au budget principal, article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.


Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.